



Conseil d'administration

329^e session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/INS/7

Section institutionnelle

INS

Date: 17 février 2017

Original: anglais

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

L'OIT et le système des Nations Unies pour le développement

Objet du document

A sa 328^e session, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de faire rapport à la session de mars 2017 du Conseil d'administration sur l'issue des discussions menées à l'ONU sur une nouvelle résolution relative à l'examen quadriennal complet et sur les activités d'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le présent document contient des informations actualisées sur les activités de l'OIT menées dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement et met l'accent sur les effets de la résolution relative à l'examen quadriennal complet que l'Assemblée générale des Nations Unies vient d'adopter. Il fait également le point sur l'appui que l'OIT fournit aux mandants tripartites en matière de mise en œuvre du Programme 2030 et sur les faits nouveaux concernant certains multipartenariats (voir projet de décision au paragraphe 27).

Objectif stratégique pertinent: Tous.

Principal résultat visé/principe d'action transversal: Rendre possible le résultat A: Sensibilisation efficace à la question du travail décent.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Non.

Unité auteur: Département de la coopération multilatérale (MULTILATERALS).

Documents connexes: GB.329/POL/5; GB.329/HL/1; GB.329/INS/3/1.

I. Contexte

1. Le Conseil d'administration du BIT est régulièrement tenu informé de la coopération de l'OIT avec les Nations Unies dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, des mesures prises par les Nations Unies pour améliorer la cohérence de l'ensemble du système, ainsi que des effets de celui-ci sur l'action menée et les incidences financières¹. Il fait siennes les mesures prises par le Bureau pour veiller à ce que le travail décent soit reconnu en tant qu'élément essentiel du développement durable et soutient la recherche de multipartenariats par le Bureau en vue d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) en mettant en particulier l'accent sur l'ODD 8 qui vise une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous². La coopération entre l'OIT et les Nations Unies présente plusieurs avantages, notamment l'accès aux financements extrabudgétaires qui passent par l'ONU et l'ouverture de voies importantes de promotion des principes, normes et orientations de l'OIT auprès d'autres institutions des Nations Unies, des autorités nationales et des partenaires sociaux.
2. Les orientations du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne le système des Nations Unies pour le développement sont examinées tous les quatre ans, lors de l'examen quadriennal complet. Cela permet à l'Assemblée générale d'évaluer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact de l'aide que les Nations Unies apportent aux pays de programme pour répondre à leurs besoins en matière de développement durable. La résolution de l'Assemblée générale qui en résulte oriente les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et indique comment les entités du système devraient travailler ensemble au cours des quatre années suivantes.
3. Les dispositions de la résolution relative à l'examen quadriennal complet sont contraignantes pour les entités de l'ONU qui relèvent de l'Assemblée générale, mais non pour les institutions spécialisées, telle l'OIT, dotées d'une structure de gouvernance indépendante. Cependant, en tant que membre du système des Nations Unies, l'OIT s'engage à contribuer, dans le cadre de son mandat, aux buts et objectifs de cette résolution.
4. La dernière résolution relative à l'examen quadriennal complet, adoptée en décembre 2016, est la première qui s'inscrit dans l'optique du Programme 2030³. Le Bureau a participé aux préparatifs des négociations intergouvernementales en prenant directement part aux instances du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et ses groupes de travail ont apporté un soutien essentiel et contribué au dialogue intergouvernemental de l'ECOSOC, qui s'est déroulé sur dix-huit mois (décembre 2014-juin 2016). Consacré au positionnement du système à longue échéance, ce dialogue visait à déterminer l'éventuelle réforme du système en matière de fonctions, de financement, de gouvernance, de partenariat, d'arrangements organisationnels et de capacités afin que ce système puisse, comme prévu, aider les Etats Membres à atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030.

¹ Documents [GB.317/PFA/4](#), [GB.317/PV](#) et [GB.320/PFA/4](#).

² Documents [GB.328/INS/7](#), [GB.328/PV/Projet](#), [GB.325/INS/6](#) et [GB.325/PV](#).

³ Résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2016): lien vers la résolution relative à l'examen quadriennal complet sur le site Web de l'ECOSOC (<https://www.un.org/ecosoc/fr/node/49687>).

Une approche plus stratégique

5. A l'issue du dialogue mené au sein de l'ECOSOC, les Etats membres de l'ONU ont notamment décidé d'adopter une résolution relative à l'examen quadriennal complet plus stratégique et plus simple mettant davantage l'accent sur un soutien du système des Nations Unies pour le développement mieux coordonné, plus responsable et plus efficace, objectif qui a été largement atteint. Dans cette résolution, l'Assemblée générale demande aux entités du système, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'intégrer les ODD dans leurs documents de planification stratégique à tous les niveaux et d'indiquer, en étroite consultation avec leurs organes directeurs et avec leur approbation, dans leurs plans stratégiques, comment ils contribueront à la mise en œuvre du Programme 2030. Elle demande également au système de renforcer la gestion axée sur les résultats et de se concentrer sur les produits du développement à long terme. Le Bureau est déjà largement en phase avec ces dispositions, puisqu'il propose un programme et budget pour 2018-19 doté d'un cadre de résultats amélioré qui établit clairement des liens entre les résultats de l'OIT et des cibles précises des ODD.
6. Les Etats membres de l'ONU ont souligné qu'il n'existait pas de solutions toutes faites en matière de développement et ont engagé le système des Nations Unies pour le développement à faire preuve de souplesse dans les activités opérationnelles de développement menées au niveau des pays pour continuer d'inscrire pleinement les activités opérationnelles de développement menées dans le cadre des plans et stratégies de développement des pays, le but étant de renforcer la prise en main et la conduite du programme par les pays à tous les niveaux, tout en veillant à associer pleinement toutes les parties concernées au niveau national. Ils ont également recommandé que la présence des entités du système sur le terrain soit en adéquation avec les besoins au niveau national et prié le système d'adopter des modèles souples, rentables et participatifs pour sa présence sur le terrain, selon que de besoin. Cela pourrait ouvrir la voie à des interventions nouvelles et novatrices dans différents types de pays et à une meilleure inclusion des institutions non résidentes, possibilité que le Bureau et les mandants de l'OIT devraient être prêts à examiner en profondeur.
7. Le renforcement des capacités figure en bonne place dans la résolution, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies demande aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies d'intensifier leur appui au renforcement des capacités nationales afin de favoriser l'obtention de résultats en matière de développement au niveau national pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Cette résolution souligne l'importance des fonctions du système des Nations Unies en matière de fourniture d'appui normatif et d'orientations fondées sur des données factuelles et, le cas échéant, intégrées; d'appui aux institutions nationales afin d'augmenter la planification, la gestion et l'évaluation des capacités, ainsi que les capacités en matière statistique; d'aide aux gouvernements à tirer profit des partenariats; et de soutien à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, et à la coopération triangulaire, régionale et internationale. Cela s'accorde parfaitement avec la résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, adoptée par la Conférence internationale du Travail (CIT) à sa 105^e session, en juin 2016, dans laquelle la Conférence demande au Bureau de «renforcer davantage les capacités institutionnelles des Etats Membres et des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs, en fonction de leurs besoins de mener des politiques sociales, pertinentes, efficaces et cohérentes, en vue du travail décent et du développement durable»⁴.

⁴ Voir paragraphe 15.4 a) de la [résolution](#).

8. Cette résolution met en évidence d'autres domaines que le système doit envisager dans ses activités opérationnelles de développement, notamment le maintien de la promotion de l'autonomisation des femmes, de l'égalité des sexes et du respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement et la reconnaissance du fait que les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. Elle reconnaît également la complémentarité qui existe entre le développement, la réduction des risques de catastrophes et l'action humanitaire, ainsi que le rôle du développement durable dans l'atténuation des facteurs de conflit, des crises humanitaires et des situations d'urgence complexes. A cet égard, elle invite les entités du système des Nations Unies pour le développement à mieux coordonner leurs activités avec celles d'aide humanitaire et de consolidation de la paix menées au niveau national dans des pays faisant face à des situations d'urgence humanitaire et dans des pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit.

Questions de financement

9. Le déclin continu et accéléré des ressources de base au sein des entités du système, ces dernières années, demeure vivement préoccupant. Dans la résolution, l'Assemblée générale engage les pays donateurs et les autres contributeurs à maintenir et à augmenter leurs contributions de base au système des Nations Unies pour le développement sur une base pluriannuelle et de manière prévisible. De plus, elle engage les Etats Membres et les autres contributeurs à rendre les contributions aux ressources autres que les ressources de base plus souples et à les aligner sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ou tout autre cadre de planification similaire⁵, ainsi que sur les plans stratégiques des fonds, programmes et institutions des Nations Unies, et à simplifier et à harmoniser les prescriptions en matière d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation. Une plus grande priorité devrait être accordée aux mécanismes de financement communs, thématiques et conjoints visant à compléter les fonds établis par les organismes eux-mêmes. L'importance croissante de la mobilisation des financements traditionnels au moyen de sources novatrices de financement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, y est également mise en avant.

Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau national

10. La résolution s'appuie sur des réformes lancées au niveau national il y a dix ans pour encourager les institutions des Nations Unies, en tant que membres des équipes de pays des Nations Unies, à travailler en étroite coordination sous l'égide du Coordonnateur résident des Nations Unies et à promouvoir l'approche «Unis dans l'action» dans les pays qui souhaitent l'adopter. En vue d'une action plus intégrée au titre du Programme 2030, elle demande aux équipes de pays des Nations Unies de privilégier davantage les résultats et la division du travail au niveau national, d'utiliser la directive du PNUAD et, s'il y a lieu, les instructions permanentes du GNUD et les stratégies relatives aux modes de fonctionnement, de présenter chaque année aux gouvernements des pays de programme des rapports sur les résultats accomplis, de renforcer les procédures de programmation conjointes et d'aider conjointement à renforcer les capacités de collecte des données. Les entités du système des Nations Unies pour le développement sont priées de simplifier encore les instruments, pratiques de fonctionnement et procédures de programmation et les modalités d'établissement de rapports propres à chaque organisme, et de les harmoniser avec les PNUAD. L'OIT a déjà aligné son plan stratégique pour 2018-2021 sur le cycle de l'examen

⁵ Les cadres de planification nationaux des Nations Unies peuvent avoir d'autres dénominations. Dans le présent document, ils sont inclus dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

quadriennal complet et continuera d'étudier comment harmoniser les pratiques commerciales avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement au niveau national, selon que de besoin.

11. D'autres améliorations du système des coordonnateurs résidents, administré par le PNUD, sont prévues afin de garantir que les coordonnateurs résidents ont l'autorité, l'impartialité, les outils de gestion, l'expérience et les compétences nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions. A cette fin, les coordonnateurs résidents seront habilités à trancher en dernier ressort s'agissant des objectifs stratégiques de tout PNUAD, en consultation avec les gouvernements, à accroître la mobilisation commune des ressources et à concourir à l'évaluation des membres des équipes de pays des Nations Unies. La nécessité d'instituer une cloison hermétique entre les fonctions du coordonnateur résident et celles du représentant résident du PNUD ⁶ en vue de réduire les risques de conflits d'intérêts réels ou perçus doit également être traitée. Les membres des équipes de pays des Nations Unies devront rendre compte de leurs activités au coordonnateur résident pour toutes les questions intéressant le PNUAD, sans préjudice de l'obligation incombant aux entités des équipes de pays des Nations Unies de faire rapport à leurs sièges respectifs.
12. Depuis 2014, certains coûts opérationnels du système de coordonnateurs résidents sont partagés par les entités du système des Nations Unies pour le développement selon une formule convenue par le GNUD qui tient compte de l'utilisation du système par chaque organisme. Le Conseil d'administration du BIT a approuvé la participation du Bureau à cet arrangement, en mars 2013, et une première contribution financière de 3,8 millions de dollars pour 2014-15 en mars 2014 ⁷. La contribution de l'OIT s'est élevée à 4,3 millions de dollars pour 2016-17. La résolution relative à l'examen quadriennal complet prévoit le maintien de la formule de partage des coûts et prie le Secrétaire général de l'ONU de veiller à ce que les entités du système des Nations Unies pour le développement rendent compte de l'usage qu'elles auront fait du système des coordonnateurs résidents et de leur contribution au mécanisme de partage des coûts à leurs conseils d'administration respectifs.

Décisions reportées en 2017

13. La résolution contient des indications importantes et détaillées sur les grandes orientations stratégiques et les modalités opérationnelles de la coopération pour le développement, mais d'éventuelles réformes dans plusieurs domaines essentiels ont été reportées à 2017. Il a été demandé au Secrétaire général d'arrêter, en 2017, d'autres propositions à soumettre à l'ECOSOC pour examen sur les points suivants:
 - 1) aperçu des fonctions assurées dans le système et des capacités des entités individuelles des Nations Unies, et des recommandations visant à réduire les doublons et les chevauchements d'activités, et un document stratégique à l'échelle du système devant être établi par les chefs des entités du système, sous la direction du Secrétaire général, sur les actions concrètes, y compris les moyens d'harmoniser les modalités de financement avec les fonctions du système des Nations Unies pour le développement;
 - 2) autres améliorations du système des coordonnateurs résidents à soumettre à l'Assemblée générale pour suite à donner, le but étant d'organiser à tous les niveaux la direction et la tutelle de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que d'ériger en

⁶ Dans de nombreux pays, le coordonnateur résident est également le représentant résident du PNUD.

⁷ Documents [GB.317/PFA/4](#), [GB.317/PV](#), [GB.320/PFA/4](#) et [GB.320/PFA/PV](#).

principe l'impartialité, l'indépendance et d'instituer un mécanisme de financement et de règlement des litiges; et

- 3) options à soumettre à l'Assemblée générale pour suite à donner sur l'amélioration de la gouvernance du système grâce à une augmentation de la transparence, de la responsabilité et de la coordination d'ensemble de l'action des entités du système des Nations Unies pour le développement, et la clarification des rôles de l'ECOSOC et du CCS à cet égard.

II. Aide aux pays en matière de mise en œuvre du Programme 2030

14. Au cours de cette deuxième année de l'ère des ODD, le Programme 2030 continue sa concrétisation au niveau national. Plusieurs approches de la planification nationale pluripartenaires intégrée sont appliquées, reflétant les principes d'universalité du programme et d'appropriation par les pays. Une centaine de pays ont déjà demandé l'aide d'équipes de pays des Nations Unies pour leurs processus nationaux de développement durable⁸, essentiellement sur l'intégration des ODD aux plans nationaux de développement, et pour obtenir des orientations générales sur le cadre mondial d'indicateurs utilisé pour suivre et mesurer la mise en œuvre des ODD et en rendre compte. Un total de 40 pays (contre 22 en 2016) représentant tous les niveaux de revenu et de développement présenteront les conclusions de l'examen national volontaire de leur planification pour les ODD, ainsi que de leur mise en œuvre et des difficultés d'exécution rencontrées, au Forum politique de haut niveau (New York, 10-19 juillet 2017).
15. Dans le cadre des mesures nationales prises pour organiser la mise en œuvre du Programme 2030, on peut déjà observer certaines tendances et innovations. Les pays instaurent ou relancent des comités interministériels de coordination chargés d'orienter les processus nationaux relatifs aux ODD, et beaucoup de pays mènent des exercices de relevé et d'évaluation de la situation, notamment concernant la production et la mise à disposition de données pour le cadre d'indicateurs utilisé pour suivre la mise en œuvre des ODD. La MAPS du GNUD⁹ et le PNUAD jouent un rôle essentiel dans les pays dotés de programmes des Nations Unies. Les équipes de pays des Nations Unies alignent également les PNUAD sur les ODD. A cet égard, il est intéressant de relever que les 21 PNUAD dont les résultats sont alignés sur les ODD, lesquels ont commencé à être mis en œuvre en 2016, ont relié une de leurs thématiques à l'ODD 8, ce qui montre que les équipes de pays des Nations Unies considèrent que leurs programmes contribuent de manière significative à la réalisation de cet objectif¹⁰. Cela met en évidence les possibilités et les défis existants pour que l'OIT parvienne à garantir que le programme intégré du travail décent figure en bonne place dans les plans nationaux de développement et qu'il reste au cœur de la réalisation de l'objectif 8.

⁸ GNUD: *Together Possible: Gearing up for the 2030 Agenda. 2015 Results of UNDG Coordination* (en anglais seulement).

⁹ La stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS) du GNUD est un ensemble de ressources partagées qui permettent une collaboration approfondie entre l'équipe de pays des Nations Unies, les gouvernements et les partenaires au sujet des ODD, en accordant une attention particulière aux éléments transversaux des partenariats, des données et de la responsabilité.

¹⁰ Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies: *UNDG: 2016 United Nations Development Assistance Framework, Desk Review*, novembre 2016 (en anglais seulement).

- 16.** En s'appuyant sur l'expérience positive du Bureau et les enseignements tirés des précédents cycles de PNUAD, ainsi que sur la participation active à la planification du développement national ¹¹, et compte tenu du fort intérêt que l'objectif 8 suscite en particulier, l'appui de l'OIT dans le contexte des modalités d'exécution des ODD au sein du système des Nations Unies vise à garantir que, dès le début, les mandants disposent des connaissances et du soutien technique nécessaires à leur participation et contribution. Les demandes d'aide adressées à l'OIT sont largement axées sur le renforcement des capacités tripartites et les grandes orientations concernant la mise en œuvre des ODD au niveau national. La création de systèmes de collecte des données, de suivi de la mise en œuvre des ODD et d'établissement de rapports sur leur exécution est essentielle pour les mandants pour lesquels le Bureau redouble d'efforts, en mettant l'accent sur les 13 indicateurs relatifs au travail décent du cadre mondial d'indicateurs dont l'OIT est le dépositaire. Une assistance technique est fournie pour améliorer et organiser les enquêtes sur la main-d'œuvre, ainsi que pour aider les pays à obtenir les données nécessaires pour le suivi, l'évaluation des lacunes et l'établissement de rapports. Les activités relatives aux indicateurs renforceront les diagnostics nationaux utilisés dans l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent de l'OIT (PPTD), programmes qui sont actuellement recentrés afin que les priorités relatives au travail décent figurent dans les plans nationaux de développement durable.
- 17.** Les exemples suivants mettent en avant certaines de ces activités variées au niveau national. Des informations supplémentaires sur le lancement du Plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030 figurent à l'annexe.
- 18.** Dans le cadre de l'«Unité d'action des Nations Unies», les pays africains élaborent une nouvelle génération de PNUAD afin de les harmoniser avec le Programme 2030. Quelque 28 pays de programme de l'OIT ont lancé, ou le feront sous peu, la mise en œuvre des ODD avec les équipes de pays des Nations Unies, en utilisant une MAPS. Dans près d'une quinzaine de ces pays, les mandants demandent à l'OIT d'apporter une contribution ou un soutien à jour. De plus, face à l'augmentation des demandes de renforcement des capacités en matière d'indicateurs liés à l'emploi dans les ODD, des séances sur la production d'indicateurs et l'établissement de rapports en la matière, conformément au cadre des indicateurs des ODD, ont été tenues lors d'une académie du Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), sur les statistiques du marché du travail et leur analyse, organisée en Côte d'Ivoire en 2016.
- 19.** Dans la région de l'Asie et du Pacifique, les PPTD sont réorientés afin de garantir la participation des mandants aux plans nationaux de développement durable, et l'OIT y soutient plusieurs processus de mise en œuvre des ODD. Au Viet Nam, par exemple, l'OIT a donné des conseils au ministère du Travail sur la préparation de contributions au plan d'action national concernant les ODD. En Inde, elle a apporté une contribution technique à Vision 2030 de l'Institut national de transformation de l'Inde, qui est l'organe de planification du gouvernement et l'organe de coordination de la mise en œuvre des ODD. Au Bangladesh, elle dirige un groupe spécial de l'équipe de pays des Nations Unies pour promouvoir la participation du secteur privé à la mise en œuvre des ODD et collaborera avec la Fédération des employeurs du Bangladesh en tant qu'organisme clé de coordination du secteur privé en matière de mise en œuvre des ODD. Une assistance est apportée à la Mongolie et aux Philippines, où des ateliers ont été organisés l'an dernier pour former les agents des bureaux nationaux de statistique et les autres organismes chargés de rendre compte des avancées de la mise en œuvre des ODD. Les Philippines ont utilisé cette

¹¹ Exécution du programme de l'OIT 2014-15, p. 26, et BIT, Bureau d'évaluation: *Independent evaluation of the ILO's strategy for coherent decent work policies*, Genève, 2014 (en anglais seulement).

formation pour préparer leur analyse nationale volontaire, présentée au Forum politique de haut niveau, en juillet 2016.

20. Plusieurs exemples de la région Europe illustrent aussi le soutien de l'OIT. Des processus axés sur le PNUAD sont menés en République de Moldova et au Monténégro, avec la participation de l'OIT et des mandants. En République de Moldova, qui bénéficie d'un projet de soutien commun des Nations Unies, cela a conduit à placer l'emploi productif et le travail décent au cœur du projet de structure des résultats du PNUAD 2018-2021. Le Bureau a également participé à une mission d'appui intégrée des Nations Unies en Ouzbékistan visant à adapter et à hiérarchiser les ODD, mission au cours de laquelle les projets et cibles nationaux relatifs aux ODD ont été élaborés et assortis d'un cadre d'indicateurs adapté, avec le soutien du système des Nations Unies.
21. Dans les Amériques, 18 pays et territoires des Caraïbes ¹² ont élaboré un Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable 2017-2021 et l'OIT continue d'aider les mandants tripartites à participer aux processus nationaux de consultation. Ce plan-cadre est actuellement mis en œuvre via des plans nationaux d'exécution, qui remplacent les PNUAD traditionnels. Comme autre exemple, citons l'Argentine, qui a organisé une rencontre de haut niveau sur la mise en œuvre des ODD, en mars 2016, à laquelle les responsables des organismes locaux des Nations Unies ont participé. Le gouvernement argentin met en place une Commission nationale interministérielle de développement durable. L'OIT est à la tête de l'action menée dans le domaine de la coopération en matière de développement économique partagé et durable, au sein du Cadre de coopération stratégique des Nations Unies pour l'Argentine 2016-2020, et soutient le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale dans diverses instances, en particulier sur l'objectif 8. L'Argentine accueillera la quatrième Conférence mondiale sur le travail des enfants en 2017, qui inclura également l'élimination du travail forcé des adultes, reflétant la cible 8.7 du Programme 2030.
22. Dans la région des Etats arabes, neuf pays et territoires ont engagé ou lancé la mise en œuvre des ODD au niveau national avec les équipes de pays des Nations Unies, et sept pays ont sollicité l'appui de l'OIT. Conformément à la nature transversale et intégrée des ODD, l'OIT et le Centre de Turin se sont associés à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour dispenser un cours régional de formation aux ODD, en décembre 2016. Ce séminaire a réuni les mandants et les principaux partenaires nationaux sur la question des ODD (ministères de la planification, de l'économie et bureaux de la statistique) de cinq pays et territoires de la région des Etats arabes ¹³. La formation était essentiellement axée sur le lien entre pauvreté, emploi et croissance et sur leur interdépendance au sein du Programme 2030.

Dimension régionale

23. La dimension régionale du Programme 2030 est également intégrée aux démarches de l'OIT. Par exemple, les participants à la 13^e Réunion régionale africaine, tenue en décembre 2015, ont demandé à tous les gouvernements africains d'élaborer des plans et stratégies en tenant compte de l'appel lancé dans le Programme 2030 en faveur de stratégies nationales de développement durable et de revoir leurs plans et stratégies afin d'en tenir compte. Ils ont particulièrement demandé au Bureau «de développer et de mettre en œuvre, en consultation

¹² Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Barbade, Belize, les îles Vierges britanniques, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Martin (partie néerlandaise), Suriname et Trinité-et-Tobago.

¹³ Egypte, Emirats arabes unis, Jordanie, Liban, territoire palestinien occupé et Iraq.

avec les mandants, une nouvelle génération de programmes par pays de promotion du travail décent alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030». A la 16^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, en décembre 2016, les participants ont indiqué, dans la Déclaration de Bali, que le Programme 2030 constituait le cadre général de l'action qu'ils entendaient mener, avec le travail décent comme moteur essentiel du développement durable. Dans ce contexte, ils ont demandé à l'OIT d'agir, notamment en concevant et en mettant en œuvre des PPTD répondant aux besoins des mandants et, selon les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030, de renforcer les capacités des mandants et de promouvoir la cohérence globale des politiques économiques et sociales et une collaboration accrue au sein du système des Nations Unies et avec les organisations régionales et les institutions financières ¹⁴.

Partenariats en vue de la mise en œuvre des ODD

24. Au niveau mondial, l'OIT dirige ou copilote plusieurs alliances et multipartenariats en lien avec l'ODD 8 et d'autres objectifs et cibles liés au travail, avec la participation des mandants tripartites. Les faits nouveaux y relatifs, notamment l'Alliance 8.7 relative à l'éradication du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite et du travail des enfants, l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes et le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, ont été mis en avant à la session du Conseil d'administration de novembre 2016 ¹⁵. Le Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes, placé sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU et dont le Directeur général fait partie, a lancé son premier rapport en septembre 2016, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Sept vecteurs de changement y sont définis pour promouvoir les possibilités économiques des femmes. Ils se rapprochent beaucoup des conclusions des travaux de recherche du BIT.
25. Parmi les faits nouveaux survenus depuis la session de novembre du Conseil d'administration figurent les principales mesures de suivi prises pour faire progresser la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de la Commission de haut niveau sur l'emploi en santé et la croissance économique ¹⁶, co-présidée par l'OIT, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Peu après que l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a avalisé ce rapport, début décembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/71/159, qui encourage les mesures visant à créer quelque 40 millions d'emplois dans les secteurs sanitaire et social d'ici à 2030, une attention particulière étant accordée à la nécessité de faire face à la pénurie prévue de 18 millions de professionnels de santé d'ici à 2030. Les 14 et 15 décembre 2016, l'OIT, l'OMS et l'OCDE ont organisé une réunion ministérielle de haut niveau au cours de laquelle elles ont lancé un plan d'action quinquennal, élaboré conjointement pour faciliter la mise en œuvre de démarches plurisectorielles et axées sur les pays, nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations de la commission. Ce plan d'action, largement appuyé lors de la réunion ministérielle, met en évidence la nécessité d'investir dans le recrutement, la valorisation, la formation et le maintien en place des travailleurs de santé et des travailleurs sociaux, en particulier dans les pays en développement.

¹⁴ Voir: http://www.ilo.org/global/meetings-and-events/regional-meetings/asia/aprm-16/WCMS_537445/lang--fr/index.htm.

¹⁵ Document GB.328/INS/7, paragr. 13.

¹⁶ *Working for health and growth: Investing in the health workforce* (en anglais seulement).

III. Perspectives

26. Le Bureau continuera de suivre la mise en œuvre de la résolution relative à l'examen quadriennal complet et les processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement, et de faire rapport au Conseil d'administration sur les propositions pour lesquelles ses orientations sont nécessaires. La participation du Bureau aux mécanismes de coordination du CCS de l'ONU et les mesures déjà prises en matière de programmes, de gestion fondée sur les résultats et de processus de gestion le placent en relativement bonne position pour répondre à un certain nombre de demandes figurant dans le nouvel examen. Au sein des Nations Unies, la structure tripartite de l'OIT, ses activités normatives et sa fonction de contrôle, son savoir-faire technique et sa capacité de rassemblement sur les questions relatives au travail sont considérés comme des avantages comparatifs que le Bureau et les mandants de l'OIT doivent davantage exploiter pour promouvoir le travail décent en tant qu'élément fondamental d'une croissance durable et partagée aux niveaux mondial et régional, au sein des équipes de pays des Nations Unies et aux fins d'assistance aux Etats Membres de l'OIT pour qu'ils parviennent à atteindre les ODD.

Projet de décision

27. *Le Conseil d'administration:*

- a) *prend note de la résolution relative au plan quadriennal complet et prie le Directeur général de prendre les mesures qui s'imposent en vue de la mettre en œuvre dans le cadre du mandat de l'OIT; et*
- b) *prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations visant à poursuivre le renforcement du soutien que l'OIT apporte aux mandants tripartites en matière de mise en œuvre du Programme 2030 et de multipartenariats.*

Annexe

Plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030 – Stratégie de déploiement

Le Plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030 a été publié en mars 2016 et contient les premières mesures à prendre. Depuis lors, le Bureau a progressé dans l'exécution de ce plan, aux niveaux mondial, régional et national ¹.

Cadre et nature de la stratégie de déploiement

La stratégie énonce un plan d'action visant à réaliser des objectifs précis, ainsi que les moyens et ressources nécessaires. Dans ce cas spécifique, les objectifs – les ODD et leurs cibles – sont fixés. La question consiste donc à savoir comment les moyens de l'OIT peuvent être organisés pour que la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent participe à la réalisation de ces objectifs. A cette fin, les mesures d'exécution des ODD peuvent être classées en six grandes catégories: 1) renforcement des capacités; 2) élaboration des orientations; 3) sensibilisation; 4) recherche et politique; 5) communication; et 6) partenariats.

Le principe régissant la définition de cette stratégie de déploiement est un axe qui vise à renforcer les capacités des mandants quant à leur participation à l'élaboration de plans nationaux de développement durable et de processus de programmation des Nations Unies y afférents. Comme l'indique le rapport du Directeur général à la 105^e session de la CIT ², un effort, à tous les niveaux du Bureau, et une participation renforcée s'imposent au moyen de partenariats thématiques concernant les ODD, au sein du système des Nations Unies et au-delà.

Au niveau des pays, l'appui du Bureau est déterminé par les besoins et les priorités des mandants, tels qu'ils figurent dans les PPTD, les stratégies nationales et les processus de planification des Nations Unies axés sur les ODD, notamment les MAPS et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ³. Par conséquent, l'importance de l'appui de l'OIT varie d'un pays à l'autre. Certains pays peuvent centrer leur stratégie nationale relative aux ODD sur le travail décent. Ces pays auront probablement besoin d'une forte coopération pour laquelle il faudra déployer des équipes spécifiques de soutien technique.

Cette approche est conforme au plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021 ⁴ qui prévoit que l'Organisation sera devenue un acteur de premier plan dans la mise en œuvre du Programme 2030 à l'appui des stratégies nationales des Etats Membres ainsi qu'un défenseur, un acteur et un partenaire efficace pour la promotion du travail décent dans les enceintes nationales, régionales et internationales compétentes.

Elle répond également à la résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, adoptée par la CIT en 2016, qui demande à l'OIT d'agir pour aider efficacement ses Etats Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et, à cet

¹ Voir document [GB.328/INS/7](#).

² Voir document [ILC.105/DG/I\(B\)](#): http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_479682.pdf.

³ Stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

⁴ Voir document [GB.328/PFA/1](#), paragr. 36 e).

égard: a) d'élaborer une stratégie visant à promouvoir le travail décent au moyen de partenariats et de politiques cohérentes fondés sur les principes de complémentarité et de renforcement mutuel avec les organisations internationales, régionales et nationales concernées dont le mandat touche à des domaines connexes. Dans tous ces partenariats, l'OIT devrait promouvoir la compréhension et la reconnaissance de ses valeurs, de son mandat et de ses normes; et b) d'accorder, dans le cadre de cette stratégie, une attention particulière à la promotion d'une croissance partagée et du travail décent à l'échelle nationale, en collaboration avec les institutions économiques et financières internationales et régionales.

Structure et moyens d'action

Le déploiement de la stratégie d'appui de l'OIT aux Etats Membres n'est ni parallèle ni extérieur aux activités menées au titre du budget ordinaire de l'OIT et d'autres sources de financement de l'Organisation. En effet, le programme et budget pour 2016-17 ainsi que les Propositions de programme et de budget pour 2018-19 prévoient les ressources, l'orientation stratégique et les démarches appliquées à cette fin. De la même manière, les processus de l'Organisation, telles la coordination de la planification du travail fondée sur les résultats et l'action des équipes mondiales d'appui technique, continueront d'être utilisés pour garantir la cohérence des politiques et la qualité technique.

Une part importante des actions prioritaires ont déjà été mises en œuvre ou lancées. Un bref rapport de situation est présenté ci-après.

1. *Renforcement des capacités:* Une série d'activités de renforcement des capacités a été déployée en 2016. Le cours en ligne d'autoformation aux ODD sur le travail décent et le développement durable, dispensé par l'OIT, existe désormais en anglais, en français et en espagnol. Le Plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030 propose d'élaborer un instrument de renforcement des capacités, de diagnostic et de sensibilisation afin de permettre aux mandants de l'OIT, aux gouvernements, aux organisations des Nations Unies, aux partenaires de développement et à la société civile d'intégrer l'Agenda du travail décent aux processus nationaux de planification de la mise en œuvre des ODD et d'en faire une priorité. Le Bureau prépare actuellement cet instrument (Le travail décent au service du développement durable – plate-forme de ressources) qui sera au cœur des ateliers régionaux en 2017.

En matière de statistique, le Bureau élabore des directives, manuels et outils de collecte des données afin de faciliter la mise en œuvre des récentes normes internationales relatives aux statistiques du travail, en mettant particulièrement l'accent sur une meilleure mesure des indicateurs des ODD liés au travail décent. Les capacités des bureaux nationaux de statistique seront renforcées afin qu'ils puissent rendre compte des mesures prises pour réaliser les indicateurs des ODD lors des séances de formation, telle l'académie sur les statistiques et l'analyse du marché du travail (avec le Centre de Turin), ou d'autres ateliers devant être menés dans les régions, en partenariat avec les commissions régionales et d'autres parties prenantes.

2. *Elaboration d'orientations:* Les orientations relatives à la préparation d'un PPTD ont été mises à jour. Le Bureau participe aussi à la préparation de la révision des orientations du PNUAD, dont la nouvelle version comprendra une série de guides de référence.
3. *Sensibilisation:* Le Forum politique annuel de haut niveau est le principal lieu de sensibilisation de l'OIT au cadre de participation au niveau des pays. En novembre 2016, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser ses sessions de mars 2017, 2018

et 2019 comme plates-formes de discussion tripartite sur la contribution de l'OIT à l'examen annuel du Forum politique annuel de haut niveau ⁵.

4. *Recherche et politique*: Les rapports phares de l'OIT sont établis selon les conditions fixées dans le Programme 2030.
5. *Communication*: Des notes et des fiches de synthèse sur les ODD sont en cours d'élaboration. Elles portent sur les domaines suivants: les politiques nationales de l'emploi, les emplois verts, le genre et la discrimination, la protection sociale, les compétences et les multinationales. D'autres notes sur les ODD seront établies sur des domaines thématiques, sur la base des résultats définis dans le programme et budget. Ces notes contiennent des résumés contextuels détaillés sur la place du travail décent dans ces domaines thématiques concernant plusieurs ODD, des sources d'information supplémentaires et une section réservée aux questions fréquemment posées. Le site Web de l'OIT est régulièrement mis à jour, et une application mobile pour le travail décent et les ODD devrait bientôt voir le jour.
6. *Partenariats*: Des partenariats mondiaux ont été noués dans les principaux domaines du Programme 2030 et continuent d'être renforcés et traduits en termes opérationnels ⁶.

⁵ Voir document [GB.328/INS/7](#).

⁶ *Ibid.*